

Question d'actualité

Objet : transformation du statut d'ADP

Les députés ont adopté il y a quelques jours le projet de loi relatif aux aéroports. Celui-ci prévoit la transformation de l'établissement public « Aéroport de Paris » en une société anonyme.

Aucun motif d'intérêt général ne justifie cette modification du statut d'ADP, encore moins une ouverture de 30% du capital qu'envisage sérieusement le gouvernement. Il ne s'agit ni d'une exigence de l'Union européenne, ni d'une demande de l'établissement. L'Etat souhaite mener ici une opération de renflouement de ses caisses en empochant les 800 millions à 1 milliard d'euros que pourrait rapporter une privatisation. Mais, en cédant les terrains des pistes et des aéroports de Roissy-CDG et Paris-Orly, le gouvernement va à rebours de toutes les politiques menées par nos partenaires.

Le texte laisse dans l'ombre les questions essentielles pour l'avenir que sont les missions de service public d'ADP et le statut des salariés. Comment garantir le maintien des obligations de service public, la sécurité des salariés et des passagers si demain ADP est régi par des critères de profit et de rentabilité ?

Monsieur le Président du Conseil général, alors que la gestion de l'aéroport de Roissy concerne de façon directe la vie des valdoisiens, car ils y travaillent ou en subissent les nuisances, pouvez-vous nous dire les démarches que compte effectuer notre collectivité pour que les conséquences de cette transformation du statut d'ADP soient le moins néfastes pour nos concitoyens ?